



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

magistrats

Question écrite n° 11483

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la formation des magistrats. Alors que le phénomène sectaire gangrène notre société et met à mal notre République, il souhaite savoir si une formation spécifique des magistrats est envisagée afin de lutter efficacement contre ce fléau.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'un des moyens de lutte contre les dérives sectaires consiste dans la formation des magistrats appelés à être confrontés à ce phénomène. Ainsi, l'École nationale de la magistrature a organisé, sur ce thème, au titre de la formation continue, une session d'une semaine en mars 1998. Psychologues, éducateurs, représentants des associations de défense des individus, représentants de l'observatoire interministériel sur les sectes, notamment, ont pu apporter au cours de ces journées le fruit de leur expérience. Une réflexion a été conduite sur l'état du droit applicable. Plus de cent magistrats ainsi que des membres de la protection judiciaire de la jeunesse et de l'administration pénitentiaire ont participé à cette session, laquelle sera reconduite l'année prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11483

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 1998, page 1452

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4163